

SERVICES A LA PERSONNE

La protection des salariés

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de protéger vos salariés face aux aléas de la vie : maladie, accident, invalidité, décès et préparation de la retraite.

Nos solutions de santé, prévoyance et retraite collective permettent de répondre aux obligations légales tout en renforçant l'attractivité et la fidélisation de vos équipes.



La responsabilité sociale de l'employeur

La mise en place de garanties collectives adaptées permet à l'entreprise de :

- Respecter ses obligations légales et conventionnelles
- Sécuriser ses salariés face aux imprévus
- Renforcer sa politique sociale
- Améliorer son image employeur et son attractivité



A qui s'adresse ce contrat?

- Entreprises de toutes tailles
- Professions libérales et structures professionnelles
- Associations et syndicats professionnels
- Startups, TPE, PME et grands comptes
- Secteurs d'activité soumis à des conventions collectives spécifiques



Les Garanties

Santé (Mutuelle collective)

- Remboursement des frais de santé , soins optiques et dentaires renforcés, Médecines douces selon les niveaux choisis, Services d'assistance et de prévention

Prévoyance collective

- Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, Couverture invalidité, Capital décès et rente éducation, Maintien de salaire selon les obligations conventionnelles

Retraite collective

- Constitution d'une épargne retraite pour les salariés, Dispositifs PER collectif et/ou obligatoire, Avantages sociaux et fiscaux pour l'entreprise et les salariés, Complément de revenus à la retraite



Prévention et accompagnement

La protection des salariés ne se limite pas à l'assurance.

Notre démarche vise à :

- Analyser les obligations légales et conventionnelles de l'entreprise
- Accompagner l'entreprise dans la durée (évolutions, sinistres, audits)
- Sensibiliser les salariés à leur protection sociale